



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1751

Lyon 8e - Convention de mise à disposition consentie par Alliade Habitat au profit de la Ville de Lyon afin de réaliser un cheminement piéton sur une partie du terrain situé entre la rue Jean Sarrazin et le cœur d'îlot "Leynaud-Bonnefond" – EI 08 102

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 7 DECEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 18 DECEMBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BERRA, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme BLEY (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), M. TOURAINE (pouvoir à M. LE FAOU), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. BERNARD (pouvoir à Mme AIT MATEN)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BOUDOT

2015/1751 - LYON 8E - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
CONSENTIE PAR ALLIADE HABITAT AU PROFIT DE LA
VILLE DE LYON AFIN DE REALISER UN CHEMINEMENT
PIETON SUR UNE PARTIE DU TERRAIN SITUE ENTRE LA
RUE JEAN SARRAZIN ET LE CŒUR D'ÎLOT "LEYNAUD-
BONNEFOND" – EI 08 102□□ (DIRECTION CENTRALE DE
L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Alliade Habitat est propriétaire de la Résidence Raymond sise 89-91-93-95 rue Jean Sarrazin et 38 rue Denis à Lyon 8^e, à l'angle de ces deux voies, de section cadastrale BH 55, comprenant 40 logements et dépendances et 40 garages.

Par ailleurs, la Ville de Lyon est propriétaire d'un terrain attenant à la résidence Raymond et situé 43 rue de Pressensé à Lyon 8^e de section cadastrale BH 56, constituant l'îlot « Leynaud-Bonnefond ».

Afin d'améliorer l'accessibilité du cœur d'îlot « Leynaud-Bonnefond », utilisé actuellement de manière informelle par les riverains, il est apparu opportun à la Ville de Lyon d'aménager, à ses frais, un accès piétons au cœur d'îlot, en bordure de la limite Ouest de la résidence Raymond dont Alliade Habitat est propriétaire.

Dans le cadre de la réalisation de ces travaux, la Ville de Lyon a sollicité l'accord d'Alliade Habitat pour que lui soit consentie la mise à disposition à titre gratuit d'une partie du terrain constituant l'accès au cœur d'îlot.

A titre d'information, les travaux engagés par la Ville de Lyon consistent à réaliser un cheminement piétonnier en béton désactivé et accessible aux personnes à mobilité réduite.

Il convient, par ailleurs, de préciser que la programmation financière 2015 au titre de la politique de la Ville volet habitat GSUP, approuvée par délibération n° 2015/1459 du 28 septembre 2015, comprend notamment le versement d'une subvention de 10 000 € par la Ville de Lyon au profit d'Alliade Habitat pour le surcoût d'aménagement de la résidence Raymond lié à la création d'un cheminement à vocation publique.

Compte tenu de l'intérêt général que présente la réalisation de ces travaux et de l'amélioration de l'accessibilité du cœur d'îlot « Leynaud-Bonnefond », il vous est proposé d'accepter la mise à disposition par Alliade Habitat d'une partie du terrain constituant l'accès de ce cœur d'îlot au profit de la Ville de Lyon, dans le cadre d'une convention de mise à disposition aux conditions suivantes :

- mise à disposition à titre gratuit ;

- superficie de 60 m² ;
- durée d'un an à compter du jour de la signature de la convention par les deux parties renouvelable par tacite reconduction par période d'un an dans la limite d'une durée totale de 5 ans.

Vu la délibération n° 2015/1459 du 28 septembre 2015 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et Alliade Habitat, concernant la mise à disposition, à titre gratuit, d'une partie du terrain situé entre la rue Jean Sarrazin et le cœur d'îlot « Leynaud-Bonnefond » à Lyon 8^e constituant l'accès de ce cœur d'îlot, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ladite convention de mise à disposition ainsi que tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY